

## **COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

### **Pharmacie hospitalière – enquête annuelle sur les effectifs La pire pénurie du réseau s’aggrave encore**

(Montréal, le 10 juin 2009) – L’Association des pharmaciens des établissements de santé (A.P.E.S.) constate que la pénurie de pharmaciens dans les hôpitaux du Québec – la plus sévère à toucher une profession du réseau public de santé – s’aggrave encore selon les résultats de son enquête annuelle. Sur 128 départements de pharmacie hospitaliers, 109 ont participé à cette enquête, soit 85 %. Les résultats révèlent un taux de pénurie de l’ordre de 20 %, comparativement à environ 18 % en 2008, 17 % en 2007 et 16 % en 2006. Toutes proportions gardées, la pénurie de pharmaciens est quatre à cinq fois plus sévère que celle des infirmières.

Plus précisément, il manque 235 pharmaciens dans les hôpitaux répondants. La pénurie se voit partout au Québec, dans les régions comme dans les grands centres urbains. Les régions les plus touchées sont la Côte-Nord (48 %), l’Abitibi-Témiscamingue (32 %), le Bas-St-Laurent (30 %), le Nunavik (30 %), l’Outaouais (26 %), la Gaspésie – Îles de-la-Madeleine (26 %), Montréal (25 %), et le Nord du Québec (25 %).

La situation atteint un seuil critique dans un nombre significatif d’établissements où les postes vacants représentent plus du tiers des effectifs requis. Près de 17 % des établissements répondants (18 sur 109) opèrent avec un manque d’effectifs de plus de 35 %.

Le principal problème demeure que les pharmaciens hospitaliers sont sous payés par rapport aux pharmaciens salariés des pharmacies privées et ce, malgré une formation universitaire plus longue. Les finissants au baccalauréat en pharmacie sont encore trop nombreux à tourner le dos à la pratique hospitalière en raison d’un écart de salaire d’environ 30 % en début de carrière par rapport au salaire offert en pharmacie privé, sans compter la complexité des traitements pharmacologiques administrés en milieu hospitalier qui nécessite une formation complémentaire de deux ans.

« Bien que pour la première fois depuis près de 10 ans, il y ait un plus grand intérêt des étudiants pour la maîtrise en pharmacie d’hôpital, nous sommes encore loin du compte. Soixante-sept bacheliers se sont inscrits au programme de maîtrise qui vient de débiter. Toutefois, les estimations du ministère de la Santé indiquent qu’il faudrait recruter 100 nouveaux pharmaciens cette année et davantage au cours des prochaines années pour remplacer les pharmaciens qui quittent, répondre à la croissance des besoins et cela, sans pour autant réduire le nombre actuel de postes non-comblés. Plus la sévérité de la situation augmente, plus le coup de barre devra être important », a déclaré le président de l’A.P.E.S., M. Charles Fortier.

L’A.P.E.S. presse le gouvernement du Québec de mettre en place des conditions pour établir la rémunération des pharmaciens d’hôpitaux à un niveau concurrentiel et pour rehausser le nombre d’inscriptions à la maîtrise en pharmacie hospitalière. Les pharmaciens souhaitent également que la prochaine ronde de négociations, qui doit débiter en 2010, soit l’occasion d’intégrer à l’entente de travail des solutions complètes au problème d’attraction de la relève.

## **Bilan des mesures administratives temporaires**

Rappelons qu'en janvier dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux a donné le feu vert à l'application de mesures administratives temporaires. Ces mesures, financées à même le budget des établissements de santé, sont basées sur un accroissement de l'offre de soins et services en pharmacie en contrepartie de laquelle des primes s'appliquent. En résumé, les pharmaciens à temps complet qui acceptent de hausser leur nombre d'heures de travail de 36,25 heures à 40 heures par semaine, et les pharmaciens à temps partiel qui passent de 7,25 heures à 8 heures de travail par jour, bénéficient d'une prime variant de 5 % à 10 %. Leur établissement doit toutefois accepter d'appliquer ces mesures qui sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2010.

« Ces mesures sont un pas dans la bonne direction, mais elles ne sont appliquées que dans 57 % des établissements de santé au Québec. Ainsi, des pharmaciens bénéficient des mesures et d'autres pas. Le fait que les établissements doivent autofinancer ces mesures freine leur mise en place. Le ministère doit intervenir pour veiller à leur application généralisée. Compte tenu de la gravité de la pénurie, la non-application de ces mesures devrait être l'exception », d'expliquer M. Fortier.

## **Impacts**

La pénurie contraint les départements de pharmacie à délaisser de plus en plus des activités cliniques pourtant importantes au sein des différentes unités de soins, afin de se concentrer sur la validation des ordonnances et la distribution des médicaments.

Près des deux tiers des départements de pharmacie répondants (60 %) ont coupé des soins pharmaceutiques à l'intention des patients hospitalisés aux différentes unités des établissements de santé. Ces soins comprennent, par exemple, l'élaboration du profil de consommation de médicaments d'un patient à son arrivée, la collaboration au choix des médicaments, l'évaluation complète de la pharmacologie, ainsi que l'initiation et l'ajustement des thérapies médicamenteuses. Les secteurs les plus touchés par ces coupes sont ceux de la gériatrie et des soins de longue durée, bien que l'on observe également des coupes dans des secteurs de soins de courte durée, comme ceux des soins intensifs et de chirurgie.

Par ailleurs, près d'un établissement sur 3 (31 %) a dû couper des soins pharmaceutiques prodigués aux clientèles ambulatoires. Par exemple, des départements de pharmacie ont mentionné une diminution des soins pharmaceutiques en clinique de traitement du diabète, d'insuffisance cardiaque ou rénale.

Même au chapitre de la distribution des médicaments, le manque de pharmaciens a entraîné une diminution des services dans un département de pharmacie sur 4 (25 %). Par exemple, la validation des ordonnances peut-être retardée (validation des doses, détection des contre-indications et des interactions médicamenteuses) ainsi que la distribution des médicaments sur les unités de soins.

## **Heures supplémentaires et recours aux services de dépannage**

L'enquête révèle que plus de la moitié des établissements répondants (53 %) ont dû avoir recours à des pharmaciens dépanneurs entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 1<sup>er</sup> avril 2009 pour assurer les soins et services. Au total, des pharmaciens dépanneurs ont effectué 7986 jours de travail dans le réseau durant cette période, comparativement à 4591 l'année précédente, une progression de 74 %.

« Une fois de plus, des départements de pharmacie rapportent avoir dû réaliser de nombreuses heures supplémentaires pour accomplir le travail nécessaire ou recourir davantage aux pharmaciens dépanneurs, souvent à grands frais », a déploré M. Fortier.

**À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1320 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
Sphère Communication  
(514) 286-2772, poste 10 / cell. (514) 718-4811